

Québec, le 27 février 2012

Monsieur Raymond-Robert Tremblay
Directeur général
Cégep de Trois-Rivières
3500, rue De Courval, C.P. 97,
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E6

Objet : Suivi de l'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance lors de sa réunion du 21 décembre 2011 du suivi apporté par le Cégep de Trois-Rivières à son évaluation institutionnelle.

Dans son rapport, la Commission avait recommandé au Cégep de se doter d'un plan d'action comprenant des actions visant les problématiques soulevées dans le rapport d'autoévaluation, tout en déterminant les responsabilités et en fixant des échéanciers. La Commission considère que le Collège a donné des suites adéquates à cette recommandation. En effet, le Cégep a déterminé, dans ses plans de travail annuels ainsi que dans son plan stratégique, des moyens qui lui ont permis de rétablir l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, de systématiser la collecte et l'analyse de ses données en lien avec les besoins des étudiants, d'évaluer le service d'aide pédagogique, de se doter d'outils d'évaluation de l'efficacité des services offerts et de mettre en place un système Internet de prise de rendez-vous avec les aides pédagogiques et les conseillers d'orientation. Le Collège a également consacré un objectif de son plan stratégique à l'intégration des technologies ainsi qu'une orientation, incluant quatre objectifs, au développement régional.

La Commission a également recommandé au Collège de mettre en place les programmes prévus à la Politique institutionnelle de gestion des ressources humaines (PGRH) en y intégrant ses moyens et pratiques actuels, et en étant attentif à le faire dans l'esprit d'une gestion axée sur les rapports entre les personnes, tel qu'il le recherche. La Commission note que le Collège a mis en place plusieurs de ces programmes dont la Politique de recrutement, de sélection et d'engagement des ressources humaines, les procédures d'engagement pour toutes les catégories d'emploi, le Programme d'accueil des nouveaux employés, la Politique de perfectionnement, le Programme d'insertion professionnelle des nouveaux enseignants, le Profil des compétences et de sélection des enseignants ainsi que le projet de mentorat *Miroir*. Bien que des efforts considérables aient été faits dans le sens de cette recommandation, un aspect prévu dans la PGRH est absent. Il s'agit de l'évaluation et de l'appréciation du rendement. Ainsi, la documentation fournie par le Collège permet de lever seulement en partie cette recommandation. La Commission souhaite être

informée, au moment opportun, des suites apportées à la mise en place la politique de l'évaluation et de l'appréciation du rendement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La secrétaire générale par intérim,

Hélène Gaudreau,

c.c. M^{me} Lucie Comeau, directrice des études